



EDITO



Chers assistants maternels, chers parents,

L'année 2025 s'ouvre avec de nouvelles avancées pour les professionnels de la petite enfance et les familles.

Au fil des pages de ce numéro, le Relais Petite Enfance vous propose un tour d'horizon des changements majeurs qui marqueront cette année : nouveaux dispositifs, actualités législatives, conseils pratiques pour accompagner au mieux les tout-petits.

Ce trimestre, c'est l'éveil à la nature qui est mis à l'honneur. Permettre aux jeunes enfants de découvrir leur environnement, d'explorer le monde extérieur et de s'épanouir à travers le jeu en plein air est une véritable opportunité pour leur développement. Au-delà du plaisir de jouer dehors, ces moments participent à leur éveil sensoriel, stimulent leur curiosité et favorisent leur bien-être.

Dans un quotidien parfois rythmé par des espaces clos et des emplois du temps structurés, il est essentiel de préserver ces instants de liberté, où l'enfant peut observer, toucher, expérimenter et grandir au contact de la nature.

Enfin, nous restons attentifs à valoriser le travail des professionnels de la petite enfance, dont l'implication et le savoir-faire contribuent chaque jour à un accueil bienveillant et de qualité.

A bientôt,

Isabelle BOISSIERE
Vice-présidente déléguée aux affaires sociales

Sommaire

EN BREF

L'INSTANT LEGISLATION

Le Service de Prévention et de Santé au Travail National

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'éveil à la nature dès le plus jeune âge

L'ACTUALITÉ DU RELAIS PETITE ENFANCE

Retour en images

Les prochains rendez-vous

©Caroline



© Relais Petite Enfance



© canva

Financement des formations 2025

Pour cette année 2025, un retour à la normale est prévu pour l'accès à la formation des assistant(e)s maternel(le)s.

Les allocations de formation et les frais de vie ont également été augmentés. Cette nouvelle tarification prendra effet dès le 1er avril 2025.

- Allocation de formation : 5.57€/heure de formation
- Frais de vie : 0.40€ du km, 16€ le repas



Plus d'informations :

<https://www.iperia.eu/fr/actualites/offre-formation-certification-2025>

<https://www.lasmat.fr/actualites>

Prévention des impayés de salaire

Depuis le mois d'octobre 2024, les assistant(e)s maternel(le)s adhérents au service Pajemploi+ bénéficient de l'extension de la prise en charge des impayés de salaire.

Celle-ci peut désormais aller jusqu'à deux mois en cas de défaut de versement des sommes dues par le parent employeur.

PAJEMPLOI procède à l'avance du salaire auprès de l'assistant(e) maternel(le) et engage le recouvrement auprès du parent employeur en lui proposant, si besoin, un échéancier de paiement.

Déclaration régulière : adopter le bon réflexe

La date de versement du salaire de l'assistant(e) maternel(le) est indiquée sur le contrat de travail.

Sur le site PAJEMPLOI, les déclarations s'effectuent entre le 25 et le 5 du mois suivant.

Une déclaration tardive, ainsi qu'un retard dans le versement du salaire peuvent avoir un impact sur les éventuels droits sociaux de la salariée. Par exemple pour le calcul des droits au RSA ou à la prime d'activité.

Plus d'informations sur pajemploi.urssaf.fr
Rubrique "Actualités"

MAM : suppression de la taxe d'habitation

La loi de finance pour 2025 met fin à la taxe d'habitation pour les Maisons d'Assistantes Maternelles.

Le premier alinéa de l'article 1407 de la loi de finances, indique que « la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est due pour tous les locaux meublés conformément à leur destination d'habitation autre qu'à titre principal, y compris lorsqu'ils sont imposables à la cotisation foncière des entreprises (...) Toutefois, les locaux mentionnés au premier alinéa ne sont pas soumis à cette taxe lorsqu'ils font l'objet d'un usage exclusivement professionnel ».

Cette suppression devrait être effective à partir de 2026. Les modalités n'ont pas encore été communiquées.



© canva



Source :

www.lesprosdela petiteenfance.fr

www.legifrance.gouv.fr : Article 1407 - Code général des impôts

C'est officiel, depuis le 2 janvier 2025, le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN) est lancé pour les salariés de l'emploi à domicile. Une évolution significative pour ce secteur, aux besoins spécifiques, notamment en prévention des risques professionnels.

A qui s'adresse ce service?

Aux assistant(e)s maternel(le)s, gardes d'enfants, employés familiaux, assistant(e)s de vie,... employés directement ou par le biais d'une structure mandataire, ou d'un particulier employeur.

Quelles sont les missions du SPSTN ?

- Assurer le suivi et la santé des salariés du secteur de l'emploi à domicile
- Prévenir et sensibiliser sur les risques professionnels
- Prévenir la désinsertion professionnelle et accompagner au retour à l'emploi
- Tracer les expositions professionnelles et faire de la veille sanitaire



Calendrier de mise en oeuvre

2 janvier 2025 : ouverture du centre de contact pour informer et répondre aux questions.

1er trimestre 2025 : début des premières visites médicales

2025-2027 : déploiement progressif en régions, les salariés seront contactés par le SPSTN afin d'assurer leur suivi en santé au travail.

Les principales visites médicales sont les suivantes :

- Visite d'information et de prévention à l'embauche
- Visites médicales périodiques
- Visites médicales de reprise
- Visites médicales à la demande

Ces visites se dérouleront soit en télésanté soit en collaboration avec des services de prévention et de santé au travail interentreprises locaux s'il y a nécessité de visites en présentiel.

Prise en charge des frais du salarié

L'APNI (Association Paritaire Nationale d'Information et d'Innovation) est chargée d'assurer la prise en charge des frais pour le salarié lors des visites médicales, ou des éventuels examens complémentaires, ainsi que les éventuels frais de transport.

Le salarié sera indemnisé, le particulier employeur n'a rien à verser.

Comment ce service est-il financé ?

Afin de financer le dispositif du SPSTN, une nouvelle contribution santé au travail est entrée en vigueur en janvier 2025.

Elle est fixée à 2,7%, dans la limite de 5€ par bulletin de paie, pour chaque mois travaillé.

Pour les parents employeurs bénéficiaires du CMG (Complément de libre choix du Mode de Garde), pas de changement : cette contribution s'ajoute aux cotisations sociales existantes, elle est éligible au crédit d'impôt, et prise en charge par le CMG.

Tout le monde dehors ! L'éveil à la nature dès le plus jeune âge

Le respect et la protection de la nature sont devenus des sujets importants dans notre vie de tous les jours. Aujourd'hui, on fait face à un vrai défi lié au développement durable. C'est pourquoi, il est crucial d'apprendre à respecter l'environnement, dès le plus jeune âge, en s'amusant, en découvrant et en jouant.

En 2016, une étude a été menée auprès de 2000 familles britanniques pour évaluer le temps que les enfants passaient dehors. Les résultats ont révélé que 3 enfants sur 4 ne passent pas plus d'une heure par jour à l'extérieur, un temps même inférieur à celui que les détenus passent à l'air libre au Royaume-Uni. Suite à cette étude, des mesures ont été prises en Angleterre pour remédier à ce manque de contact avec la nature.

Manque de temps, peu d'espaces propices, les freins liés à la météo ou à la peur du danger, sont autant de facteurs qui nous limitent dans le temps passé dehors, au contact de la nature.

Pourtant, la nature est un excellent terrain de découvertes pour les enfants.



Les avantages du contact avec la nature sont tellement nombreux qu'on ne peut pas tous les énumérer ici ! Les recherches montrent que passer du temps dans la nature est bénéfique pour la santé physique, en renforçant le système immunitaire, et pour la santé mentale, en réduisant le stress.

En France, les programmes scolaires incluent la compétence "explorer le monde qui nous entoure", encourageant les enseignants à faire découvrir la nature aux enfants.

Mais les enfants ont besoin d'être mis en contact avec la nature dès leur plus jeune âge. Elise Mareuil, éducatrice de jeunes enfants et auteure de "Jouer avec la nature", souligne que les enfants apprennent par leurs sens et leur motricité, et ont besoin d'explorer, de manipuler et de jouer avec leur corps.

© Caroline, Hélène



Bon à savoir !

Depuis 2021, la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant sert de référence à tous les modes d'accueil. Elle définit les conditions d'une identité professionnelle commune, visant un accueil bienveillant qui respecte la diversité des enfants et de leurs familles. Parmi ses 10 principes fondamentaux, l'un d'eux souligne l'importance pour l'enfant d'être en contact avec la nature.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

Extrait de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant

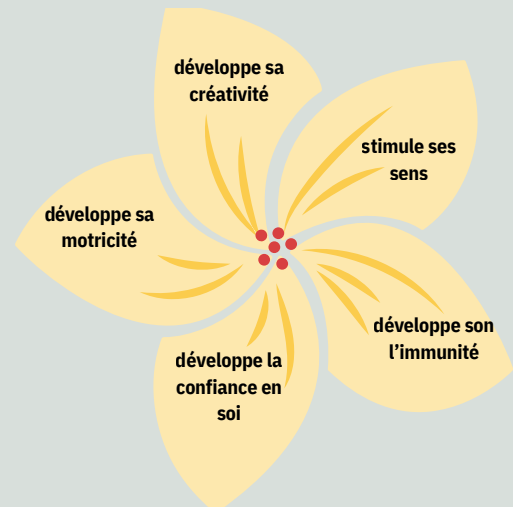
Et concrètement ?

Dès ses premiers jours, vous pouvez emmener bébé respirer l'air frais lors de courtes balades de 20 à 30 minutes.

Au fur et à mesure qu'il grandit et se déplace, vous pouvez le poser sur un tapis, en extérieur. De même, pendant vos balades vous pouvez le vêtir d'une salopette imperméable pour qu'il découvre les sensations (l'air sur le visage, le chant des oiseaux, la caresse de l'herbe...).

Plus tard, vous pourrez enrichir ces moments en extérieur avec des bacs sensoriels (pommes de pin, marrons, fleurs...) et des activités comme sauter dans les flaques, jouer avec de la terre ou jardiner, des moments que les enfants adorent !

Les bienfaits de l'éveil à la nature pour le jeune enfant :



Le jeu libre dehors

Le jeu libre se caractérise par l'absence de règles imposées ou de résultats attendus. En pleine nature, ce jeu devient encore plus enrichissant. Les arbres, les fleurs, les flaques offrent un terrain d'exploration infini, où chaque jour peut apporter de nouvelles découvertes.

Contrairement aux jeux structurés, le jeu libre en nature stimule l'imagination de l'enfant, l'incite à résoudre des problèmes et à faire preuve de créativité.

Toutefois, pour que le jeu libre soit vécu de manière positive par l'enfant, le rôle de l'adulte est important. L'adulte aura un rôle d'observateur, qui lui permettra de mieux accompagner l'enfant face à ses besoins. Attention, ce temps de jeu libre doit s'effectuer dans un endroit soigneusement préparé par l'adulte avec toute la sécurité possible.

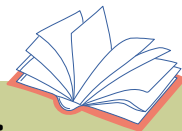


Il n'y a pas de mauvais temps, juste des mauvais vêtements

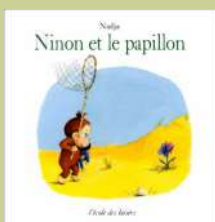


Proverbe écossais

Sources : www.lesprosdela petiteenfance.fr -
www.solidarites.gouv.fr - www.eveil-et-nature.com -
www.dunod-formation.com - www.exploreurs-en-herbe.com



Le coin bibliographie des tout-petits :



"Ninon et le papillon"
Nadja



"Regarde dans la forêt"
Petit Nathan



"Mon coquelicot"
Céline Herrmann



"Juste un peu sale"
Pénélope Jossen



"Devine combien je t'aime au fil des saisons"
Sam Mc Bratney

L'actualité du Relais Petite Enfance...



© Relais Petite Enfance

Des ateliers thématiques

En 2025, le Relais Petite Enfance met en place une nouvelle formule d'ateliers.

Une fois par semaine, un thème est proposé sur une commune du territoire.

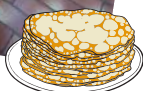
En janvier et février : "bleu", "ça roule" et "froid polaire"

Les assistant(e)s maternel(le)s sont invité(e)s à apporter des objets en lien avec le thème.

Les enfants découvrent de nouveaux jeux, et les assistant(e)s maternel(le)s investissent les ateliers en s'appropriant le thème.

C'est la Chandeleur !

A Sougy



© Relais Petite Enfance

Des matinées autour de la lecture

Marie-Noelle, bénévole à la ligue de l'enseignement, vient 1 à 2 matinées dans le mois sur la commune de Gidy pour lire des histoires aux enfants.



© Relais Petite Enfance



Une soirée de discussions autour des émotions du jeune enfant

Le mystère des émotions : accueillir et apprivoiser les émotions du jeune enfant.

Sandra Chaline, infirmière puéricultrice, a animé cette soirée. A l'aide de différents supports, elle a invité les participants à s'interroger sur leurs propres émotions pour mieux comprendre celles des tout-petits.

Une soirée riche d'échanges et de partages, qui s'est clôturée par un moment de convivialité.

15 personnes ont participé (parents et professionnel(le)s de la petite enfance)



© Relais Petite Enfance



SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance en grand



La Semaine Nationale de la Petite Enfance, initiée par l'association Agir pour la Petite Enfance et la parentalité, a lieu la 3ème semaine du mois de mars. En organisant cette semaine nationale, l'association a voulu créer un événement d'envergure pour valoriser les professionnel(le)s de la petite enfance. Il s'agit d'un événement qui a pour but de rassembler les parents, les enfants et les professionnel(le)s, en mettant en lumière l'importance cruciale des premières années de vie, déterminantes pour le développement cognitif, émotionnel et social des tout-petits.

Pour la 3ème année consécutive, le Relais Petite Enfance propose aux assistant(e)s maternel(le)s un planning spécial tout au long du mois de mars, pour célébrer la semaine de la petite enfance.

Le thème cette année "Encore! Jouer à l'infini"



1001 chaussettes



Doux défiloir



Jeux de bouchons

© Relais Petite Enfance

En créant des ateliers thématiques, les animatrices du Relais Petite Enfance ont souhaité transporter les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants dans différents univers avec pour objectif de partager des jeux insolites. Et oui, il est possible de jouer sans jouet ! Les enfants adorent, ils explorent et imaginent de nouveaux jeux.

Le 27 mars, une matinée "patouille avec la nature" est organisée à Sougy pour les parents, les enfants et les professionnel(le)s de la petite enfance.

Au programme de cet atelier : cuisine nature, modelages à l'argile, peinture à l'argile, encastrements nature, chasse aux couleurs...

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE
Thème 12ème édition
Encore!
Jouer à l'infini

Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, parents, enfants et professionnels de la petite enfance, sont conviés à participer à un atelier :

Patouille avec la nature
Jeudi 27 mars 2025 - 9h30 / 11h30
Jardin de l'Hôtel Communautaire - 45410 - SOUGY
GRATUIT - sur inscription
L'atelier se déroulera en extérieur, prévoir une tenue adaptée

Organisé par le Relais Petite Enfance
06 21 16 24 57 - 06 21 16 10 37
rpe@cc-beauce Loiret.fr

Beauce Loiret

La petite enfance en grand



Les prochains grands rendez-vous



© Relais Petite Enfance

**Mardi 29 avril 2025
en matinée**

Animation dans le potager de la Maison de la Polyculture à ORMES.
Au programme : balade au potager, plantation et activité créative.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s
SUR RÉSERVATION



© Pixabay

**Jeudi 22 mai 2025
en matinée**

Initiation au tri des déchets. Cette animation proposée par le SIRTOMRA aura lieu à Sougy.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s
SUR RÉSERVATION

**Mardi 1^{er} juillet 2025
en matinée**

Partons à la découverte des animaux de la ferme.
La ferme itinérante de Fay-aux-Loges sera présente à Sougy.

OUVERT A TOUS



© Relais Petite Enfance

RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine - 345, chemin des Ouches 45410 SOUGY
Tél : 02.19.23.00.46 - Courriel : rpe@cc-beauceloirétaine.fr

Hélène ROUX
06.21.16.10.37

Charlotte DELAUNAY
06.21.16.24.57

Accueil (sur rendez-vous) ou par téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30-17h et mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Retrouvez notre gazette et notre actualité sur le PADLET du Relais Petite Enfance : <https://padlet.com/ramccbl/9x7wnx5rt3rlm9v8> ou sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-beauceloirétaine.fr, rubrique "services à la population"



CCBL



Padlet du RPE

Actu' petite enfance, mars 2025

Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND

Rédaction : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Conception : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Siège : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
345, Chemin des Ouches, 45410 Sougy. Tél : 02 19 23 00 50

